## 2.7 LES POLITIQUES DE LA RECHERCHE

## a) Les unités qui s'occupent de travaux de recherche intra-muros

- 1) Les programmes sont établis en fonction des besoins par une décision du ministre ou du sous-ministre, parfois en consultation avec les chefs des organismes exploitants comme Air Canada, les chemins de fer Nationaux du Canada ou la Commission canadienne des transports. Les projets surgissent dans la structuration des programmes ou naissent en tant que problèmes particuliers émanant de la Chambre des communes. demandes de l'industrie, ou des directives provenant des différents comités interministériels permanents et spéciaux, et des besoins particuliers qui se développent dans les domaines des Services de l'Air et de la Marine du ministère des Transports. Il est d'usage que les projets soient instaurés par le Directeur, fréquemment en consultation avec le sous-ministre. Les délais fixés et les besoins en personnel sont établis pour les différents projets, et ceux-ci sont contrôlés officieusement au moyen de consultations hebdomadaires, et parfois journalières, entre le Directeur et les chefs de division. Pour ce qui est du contrôle des projets de grande envergure, on se sert de plus en plus de la méthode du chemin critique.
  - 2) Il existe un noyau fondamental de projets, principalement à long terme, pour lesquels les priorités en ce qui a trait aux dates d'instauration et d'achèvement sont déterminées par une évaluation préliminaire des avantages financiers et économiques qui sont censés en résulter, compte tenu des exigences en matière de personnel. Il existe un nombre variable de projets émergents qui sont imposés dans une large mesure à ce noyau de travail et pour lesquels la priorité est établie sur la base du temps nécessaire au Ministère pour obtenir les renseignements dont il a besoin.
  - 3) La méthode PERT et celle du chemin critique ont été utilisées à un degré limité. Toutefois, la Direction est encore au stade où elle forme son personnel à ces techniques. La méthode